

COMMUNE SERVANCE-MIELLIN

DATE	REDACTEUR	DIFFUSION
31 mars 2026	SAINTIGNY Henri	Conseillers Municipaux
TYPE	PRESENT(S)	ABSENT(S)
Procès-verbal Conseil Municipal du 30 mars 2026 à 20h00	<p>18 membres du Conseil présents : DAVAL C, DAVAL S, DOLCI A, FAIVRE G, GALMICHE J-L, GENET F, GENEY I, GRANDMOUGIN J-S, HACQUEMAND P, HAILLANT M, LAMBOLEY E, LARIQUE G, MASNADA J-P, MOUGENOT T, PERNIN C, POULMAR H, SAILLEY V, SAINTIGNY H.</p> <p>Secrétaire de séance : SAILLEY V.</p>	<p>1 membre du Conseil absent : GALMICHE A. (a donné pouvoir à HAILLANT M.)</p> <p>Quorum atteint.</p>
SUJET	COMMENTAIRE	DECISION
Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mars 2026.	<p>Le Maire demande au Conseil d'indiquer leurs commentaires sur le procès-verbal annexé à la convocation du 30 mars. Madame Mathilde HAILLANT précise qu'elle ne comprend pas pourquoi parler de 2^{ème} liste absente à la signature du PV. Avec le résultat annoncé des élections, la liste dont elle est tête de liste est en 2^{ème} position, de plus il lui avait été dit le mardi précédent l'élection qu'il y avait des formalités administratives à accomplir après le dépouillement.</p>	<p><u>Vote :</u></p> <p>POUR : 16 (sur 19 votants) CONTRE : 3</p> <p>Le procès-verbal est accepté.</p>
Délégations aux adjoints	<p>Après discussion entre le Maire et les Adjoints, la répartition des actions se fera de la manière suivante :</p> <p>Maire : gestion finances, personnel communal, urbanisme. 1^{er} adjoint : bâtiments communaux, cimetières, gîte, camping, forêt. 2^{ème} adjoint : école, périscolaire, micro-crèche, communication, social. 3^{ème} adjoint : eau, assainissement, routes, réseau électrique, téléphonique et fibre optique.</p> <p>4 commissions sont créées dont le contenu figure en annexe : immobilier, voirie, réseaux, social/animation et qui seront animées par un adjoint. Chaque membre du conseil indiquera sa participation, une synthèse sera effectuée à la prochaine réunion du conseil.</p>	<p><u>Délibération :</u></p> <p>POUR : 19 (sur 19 votants)</p>

<p>Indemnité du Maire</p>	<p>Le nouveau statut de l'élu du 22 décembre 2025 prévoit que le Maire reçoive une indemnité de 100 % de 44,3 % de l'indice 1027 sauf s'il n'est pas d'accord. Le Maire demande que son indemnité soit limitée à 54 %.</p>	<p><u>Délibération</u> :</p> <p>POUR : 19 (sur 19 votants)</p>
<p>Indemnité des adjoints</p>	<p>Chacun des adjoints peut recevoir une indemnité jusqu'à 11,77 % de l'indice 1027. Le 1^{er} adjoint indique que vu sa disponibilité actuelle, son indemnité soit limitée à 50 % (le minimum possible). Les 2^{ème} et 3^{ème} adjoints recevront 100 %.</p>	<p><u>Délibération</u> :</p> <p>POUR : 19 (sur 19 votants)</p>
<p>Délégation d'attribution au Maire</p>	<p>Afin de permettre un fonctionnement plus souple du conseil et une prise de décision plus convenable, le Maire peut, par délégation du conseil municipal, être chargé d'un certain nombre d'actions. Il devra rendre compte régulièrement au conseil de l'utilisation de ces délégations.</p> <p>Les délégations possibles sont indiquées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et figurent en annexe.</p> <p>Sur les 31 délégations possibles sont proposées les délégations 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 24 et 30.</p>	<p><u>Délibération</u> :</p> <p>POUR : 19 (sur 19 votants)</p>
<p>Dépenses à imputer à l'article 623 (fête et cérémonie)</p>	<p>Il est proposé d'imputer à l'article 623 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diverses prestations servies lors de cérémonies officielles ou patriotiques, inaugurations, vœux de la nouvelle année, réceptions comité de fleurissement et réunions intercommunales. - Les cadeaux offerts à un personnel à l'occasion d'un évènement. - Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers évènements. - Le règlement des factures de sociétés, troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations. - Les feux d'artifice, concerts et manifestations culturelles. - Les frais d'annonces et de publicité liés aux manifestations. 	<p><u>Délibération</u> :</p> <p>POUR : 19 (sur 19 votants)</p>
<p>Autorisation d'encaissement de dons</p>	<p>Le Maire sollicite une autorisation d'encaissement de dons dans la limite de 500 €.</p>	<p><u>Délibération</u> :</p> <p>POUR : 19 (sur 19 votants)</p>
<p>Autorisation d'encaissement de chèque</p>	<p>Le Maire demande à pouvoir encaisser au nom de la commune les chèques qui arrivent en Mairie sans passer par une délibération du conseil municipal.</p>	<p><u>Délibération</u> :</p> <p>POUR : 19 (sur 19 votants)</p>

Questions diverses	<p>Le Maire informe d'un mouvement à venir pour le personnel communal :</p> <p>Madame Martine HELLE fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} juin 2026, compte-tenu de ses congés son départ sera effectif vers le 15 mai.</p> <p>Madame Lucie TOURDOT ayant obtenu son concours d'ATSEM, lui succèdera au 1^{er} mai. Pour remplacer Madame Lucie TOURDOT, une recherche a été effectuée et terminée le 28 mars, 4 personnes ont répondu, elles seront vues rapidement.</p> <p>Le prochain conseil municipal aura lieu le <u>mardi 14 avril à 20h</u>. Il abordera les budgets primitifs 2026 commune et assainissement.</p>	
---------------------------	--	--

P.J : Contenu des 4 commissions.

Liste délégation au Maire suivant article L 2122-22